

## VICTOIRES POUR VINCENT L'acharnement à la Mission Locale d'Hénin-Carvin contre Vincent : le Tribunal vient de rendre sa décision.



Depuis plus de 12 ans, notre camarade est victime d'une véritable chasse à l'homme. Vincent est investi et mandaté par la CGT : inconcevable et interdit à **la Mission Locale d'Hénin-Carvin**.

- Vincent a demandé la mise en place des élections de Délégués du Personnel ( DP ) en 2008 (personne n'osait se présenter face à la Direction).
- Vincent a été élu DP et désigné Délégué Syndical CGT de 2010 à 2013. Durant son mandat, les réunions de DP mensuelles se résument à des cris, hurlements, agressions verbales du Directeur et du Président, menaces de licenciement à son encontre (déjà !).
- Vincent n'a pas été reçu en entretien professionnel pendant 10 ans (entretien annuel pourtant obligatoire) : aucune évolution professionnelle.
- Lettre d'observation en 2015 pour comportement « quasi agressif ».
- Avertissement en juin 2018 pour « dénigrement de la Direction ».
- Mise à pied en juillet 2020 pour « insuffisance professionnelle » : Vincent ne fait pas ses chiffres. Vincent est devenu soudainement mauvais au travail. Plus il milite à la CGT, plus il est mauvais.
- Vincent est au placard dans un bureau sans fenêtre et la plupart du temps seul pour recevoir le public, quid de sa sécurité et de son intégrité physique ?
- ...etc...etc...

L'acharnement du Président M. MACIEJASZ et du Directeur M. FRYSON a atteint son paroxysme en fin d'année dernière : ils ont demandé l'autorisation de licencier Vincent à l'Inspection du Travail. Ils espéraient ainsi être arrivés au bout de leur chasse anti-CGT.

Après une enquête de 2 mois, l'Inspection du Travail a rendu sa décision :

## Février 2022 : LICENCIEMENT REFUSÉ

Avec la CGT, Vincent a saisi les Prud'hommes en 2020. Après avoir été reportée à la demande de l'employeur trop occupé à vouloir virer Vincent, l'audience de jugement a finalement eu lieu le 31 janvier. Les Prud'hommes viennent de rendre leur décision :

### **La Mission Locale d'Hénin-Carvin est condamnée :**

- **À l'annulation de la mise à pied de juillet 2020**
- **Parce qu'elle « a manqué à son obligation légale d'exécuter de bonne foi et de manière loyale le contrat de travail »**
- **Au versement de dommages et intérêts**

### **POUR LUDOVIC : NOUVELLE VICTOIRE !**



Le 10 mars 2022, **La Mission Locale du Grand Plateau Picard est déboutée de son appel** et se voit confirmer la première décision des Prud'hommes. Nouvel échec pour le Président M FONTAINE et le Directeur M KASSIM-ISSE.

**La discrimination syndicale est reconnue.**

### **N'OUBLIONS PAS LES VICTOIRES DE VIRGINIE, HOULEYE ET KATHLEEN**



Syndiquées en avril, licenciées en novembre : la justice condamne la Mission Locale de Watrelos et ordonne la réintégration reconnaissant « **l'atteinte d'une liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression** » (versements de dommages et intérêts). Le Président M MEKKI, la Directrice Mme BOULEKRAS se disaient « droits dans leurs bottes ».

### **Quand s'arrêtera la discrimination syndicale dans les Missions Locales ?**

**Les patrons arrêteront-ils un jour de dilapider l'argent public dont ils se servent pour essayer de virer la CGT de leurs effectifs ? La justice vient une nouvelle fois de condamner toutes ces pratiques discriminatoires.**

**La CGT restera aux côtés de ses camarades attaqué(e)s et discriminé(e)s par des patrons qui se croient au-dessus des lois. Malheureusement, nous savons que ce n'est pas fini.**

**Nous continuerons de lutter contre toutes les formes d'atteinte aux libertés fondamentales... dont celle de pouvoir s'exprimer et de se syndiquer à la CGT.**